

OBJET **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**
****ET CONVENTIONNEMENT AVEC LES ORGANISMES****
****PERCEVANT PLUS DE 23.000,00 € AU BUDGET 2011****

DYNAMISER LA VIE ASSOCIATIVE

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient une Délibération spécifique aux subventions dont l'attribution est assortie de conditions d'octroi.

Par Délibération n° 01/5-31 du 26 juin 2001, il a été approuvé le principe de la conclusion de contrats d'objectifs et d'avenants à ceux existants avec les associations recevant des subventions communales dont le montant annuel est supérieur à 23.000,00 €, conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 (convention et avenant type joints en annexes).

Pour l'exercice 2011, une Convention sera établie avec chaque association dont la subvention inscrite au budget est supérieure ou égale à 23.000,00 €.

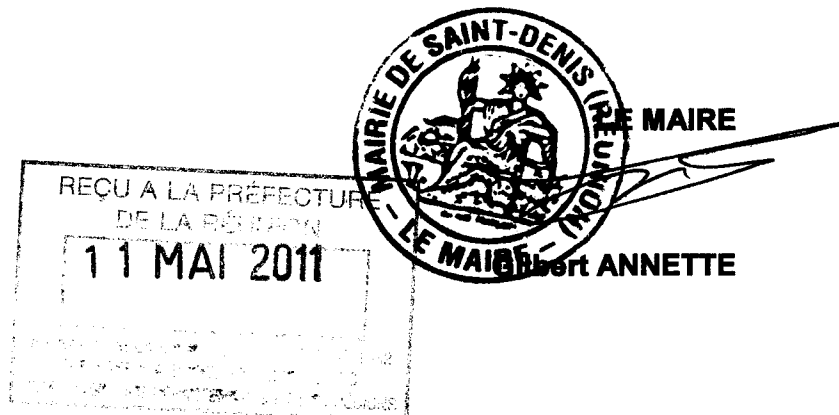
Pour votre information, vous pourrez trouver en annexe 1 l'ensemble des subventions versées lors de cette séance du Conseil Municipal, qu'elles fassent ou non l'objet d'une Convention. Pour les associations en annexe 2, un Avenant-type vous est proposé (modification du montant déjà conventionné) ; pour les associations en annexe 3, une Convention-type vous est proposée.

Les crédits budgétaires pour ces subventions seront prélevés sur les lignes déjà existantes de « Subventions diverses non réparties » (imputations 6574-114, 20, 025, 30, 311, 312, 313, 314, 321, 322, 33, 40, 421, 423, 520, 522, 523, 64, 90).

Je vous demande donc :

- d'approuver l'attribution des subventions aux organismes répertoriés dans le tableau en annexe 1;
- de m'autoriser à signer ces actes et à verser les subventions aux organismes, conformément aux tableaux en annexes 1, 2 et 3.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
 ET CONVENTIONNEMENT AVEC LES ORGANISMES
 PERCEVANT PLUS DE 23.000,00 € AU BUDGET 2011**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/2-39 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Hajasoa PICARD, 6^{ème} Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

8 abstentions
(dont 3 votes par procuration)

pour

↓
M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE,
M. Jean Michel BARDIERE, M. René-Paul VICTORIA,
et Mme CHEFIARE Claudine

↓
autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1 Approuve l'attribution des subventions aux organismes répertoriés dans le tableau en annexe 1.

ARTICLE 2 Approuve l'Avenant-type à passer avec :

- ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION (Association loi 1901)
- ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (Association loi 1901)
- ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE) (Association loi 1901)
- ASSOCIATION GUANDI REUNION (Association loi 1901)
- ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE) (Association loi 1901)
- ASSOCIATION PROXIMA (Association loi 1901)
- BELLEVUE POUR TOUS (Association loi 1901)
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (Etablissement public)
- CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (Association loi 1901)
- CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD (Association loi 1901)
- CENTRE DE RESSOURCES - MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE (Association loi 1901)
- CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVES (CEMEA) (Association loi 1901)
- CLUB ANIMATION PREVENTION (C.A.P.) (Association loi 1901)
- ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (E.S.E.) (Association loi 1901)
- FIL D'ARIANE (Association loi 1901)

Délibération n° 11/2-39

- FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE (Association loi 1901)
- JEUNESSE 2000 (Association loi 1901)
- LA LANTERNE MAGIQUE (Association loi 1901)
- LA REUNION DES LIVRES (Association loi 1901)
- MISSION LOCALE NORD (Association loi 1901)
- OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (Association loi 1901)

et la Convention-type à passer avec :

- ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERETS DES LOCATAIRES DES SIDR DE SAINT-DENIS (ADILSS) (Association loi 1901)
- ASSOCIATION LES BELIERS (Association loi 1901)
- ASSOCIATION LES VOIX OCEAN INDIEN (VOI) (Association loi 1901)
- ASSOCIATION REUNION ECHECS (EX LIGUE REUNIONNAISE DES ECHECS) (Association loi 1901)
- ASSOCIATION REUNIONNAISE D'EDUCATION POPULAIRE (Association loi 1901)
- ASSOCIATION REUSSIR LE DEVELOPPEMENT DE LA REUNION (Association loi 1901)
- CERCLES D'ACTIONS ET D'ECHANGES PEDAGOGIQUES (C.A.E.P.) (Association loi 1901)

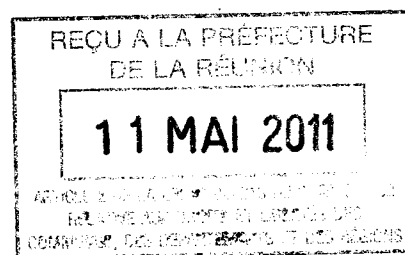
ARTICLE 3 Autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

ARTICLE 4 Autorise le Maire à verser les subventions, conformément aux annexes 1, 2 et 3.

ARTICLE 5 Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal sous le Chapitre 65 et l'Article 6574.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

- 5 MAI 2011



ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 23/04/2011

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	312	ASS. ALARSOUNDSYSTEM	Association loi 1901	4.000	Mise en place atelier écriture et enregistrement audio
6574	311	ASSOCIATION CANTA REUNION	Association loi 1901	10.000	Programmation artistique (40e anniversaire de Canta Réunion)
6574	313	ASSOCIATION CHANGE DE VIE	Association loi 1901	3.000	Création de la pièce de théâtre en créole: "Shien jonn"
6574	33	ASSOCIATION DES FEMMES MAHORAISES DE MONTGAILLARD	Association loi 1901	4.000	Ateliers de danses traditionnelles
6574	311	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE DANSE ET ART DRAMATIQUE LOULOU PITOU	Association loi 1901	2.000	Création de costumes /spectacle de fin d'année
6574	33	ASSOCIATION GUANDI REUNION	Association loi 1901	30.000	Célébration des fêtes de Guan Di 2011- participation de la délégation de Shanxi
6574	311	ASSOCIATION LES VOIX OCEAN INDIEN (VOI)	Association loi 1901	50.000	Scène découverte des artistes de la zone
6574	33	CERCLES D'ACTIONS ET D'ECHANGES PEDAGOGIQUES (C.A.E.P.)	Association loi 1901	50.000	Fonctionnement classes à PAC / Convention Rectorat
6574	313	COMPAGNIE SAKIDI	Association loi 1901	5.500	Projet théâtral
6574	311	COMPAGNIE YUN CHANE	Association loi 1901	11.000	Développement chorégraphique 2011
6574	311	FEDERATION MUSICALE DE LA REUNION	Association loi 1901	1.000	Rassemblement des orchestres à l'Ecole 2011
6574	311	FIL D'ARIANE	Association loi 1901	-50.000	Festival de cultures urbaines 2011
6574	314	KAPALI STUDIOS (CREATION ET CINEMA FANTASTIQUES CREOLES)	Association loi 1901	4.000	Documentaire fiction historique "La révolte des esclaves de St Leu"
6574	313	KONPANI IBAO	Association loi 1901	7.000	Diffusion "Dékros la line" et " kabarmaské marmay"
6574	312	LA LANTERNE MAGIQUE	Association loi 1901	6.000	Projet photographique de Laurent Pantaléon
6574	321	LA REUNION DES LIVRES	Association loi 1901	20.000	Prix littéraire du Roman Métis
6574	311	LES ELECTROPICALES	Association loi 1901	4.000	3e festival de musique électronique
6574	311	METISSE PRODUCTION	Association loi 1901	4.000	Création du spectacle "Mickey, fais moi un signe"
6574	311	ORCHESTRE REUNIONNAIS D'HARMONIE (OREHA)	Association loi 1901	10.000	Création et fonctionnement de l'orchestre d'Harmonie
6574	312	UNION DES ARTISTES DE LA REUNION	Association loi 1901	2.000	Quartier des Arts 2011
6574	33	UNION POUR LA DEFENSE DE L'IDENTITE REUNIONNAISE (UDIR)	Association loi 1901	6.000	Projet d'animation littéraire
65738	30	UNIVERSITE DE LA REUNION (AGENT CPTABLE)	Etablissement public	3.000	Colloque scientifique sur la Cie des Indes
Total CULTUREL				186.500	

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° 112-39

LE MAIRE



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

11 MAI 2011

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 100 DU 10 AOUT 1992
RELATIVE AU STATUT DES COLLECTIVITÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

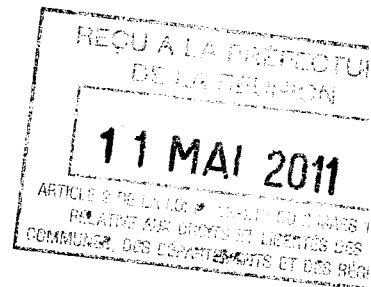
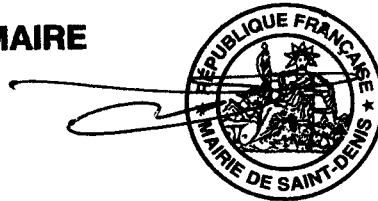
ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 23/04/2011

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	ASSOCIATION DE QUARTIER TOUCOULEUR	Association loi 1901	3.000	Programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION LES BELIERS	Association loi 1901	30.000	Fonctionnement
6574	025	ASSOCIATION SPORTS PLAISIR NATURE ET DECOUVERTE (ASPND)	Association loi 1901	1.200	Actions éco-citoyennes
6574	025	CENTRE DE RESSOURCES - MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE	Association loi 1901	38.298	Fonctionnement
6574	025	CENTRE D'ETUDES SCOLAIRES, D'ACTIVITES ET DE MANIFESTATIONS DIVERSES (C.E.S.A.M)	Association loi 1901	3.000	Fonctionnement
6574	025	DECID' PAS SAN NOU	Association loi 1901	5.130	Fonctionnement et actions
6574	025	INITIATIVE VACANCES DECOUVERTES	Association loi 1901	2.900	Fonctionnement
6574	025	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	50.000	Fonctionnement et actions
6574	025	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Association loi 1901	20.000	Fonctionnement (Education Populaire)
6574	025	TOKY OCEAN INDIEN (T.O.I.)	Association loi 1901	500	Fonctionnement et actions
Total EDUCAT° POPULAIRE				154.028	

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° M12-39

LE MAIRE



ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 23/04/2011

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	29.000	Prolongation ACI Jardins en pieds d'immeubles
6574	523	ASSOCIATION REUSSIR LE DEVELOPPEMENT DE LA REUNION	Association loi 1901	12.500	ACI Jardins des Spinelles
6574	523	CLUB ANIMATION PREVENTION (C.A.P.)	Association loi 1901	44.636	ACI Réalisation de serres à Bois de Nèfles
6574	523	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	50.000	Fonctionnement (insertion)
6574	523	MISSION LOCALE NORD	Association loi 1901	50.000	Clause d'insertion - Marché public
6574	523	MISSION LOCALE NORD	Association loi 1901	19.702	Fonctionnement
		Total INSERTION		205.838	

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du 23/4/2011
 En annexe à la Délibération N° 112-39

LE MAIRE



REÇU A LA PRÉFECTURE
 DE LA RÉUNION

11 MAI 2011

ARTICLE 8 DE LA LOI N° 72-618 DU 30 SEPTEMBRE 1972
 RELATIVE AUX DROITS DE LOCALS, DES
 COMMUNES, DES DÉPARTÉMENTS ET DES RÉGIONS

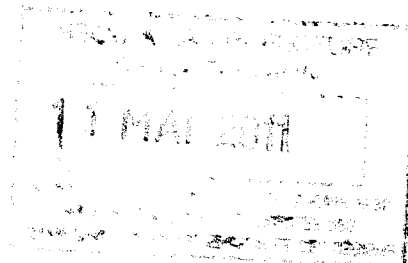
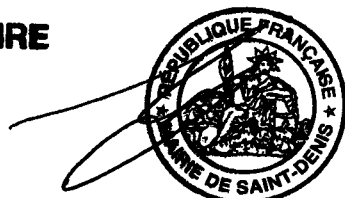
ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 23/04/2011

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL	Association loi 1901	6.000	Accueil des jeunes en classe de découverte (Volet jeunesse)
6574	421	ASSOCIATION REUNION ECHECS (EX LIGUE REUNIONNAISE DES ECHECS)	Association loi 1901	17.000	Ateliers Echecs Pause Méridienne (volet jeunesse)
6574	421	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS (ARCV)	Association loi 1901	52.200	Mercredi Jeunesse Tamarins E.Nongé (Volet jeunesse)
6574	421	ASSOCIATION SOURS PERKISYON	Association loi 1901	16.639	Accueil Collectif Mineurs Août (Volet jeunesse)
6574	64	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	8.246	Garderie Maxime Laope
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	Association loi 1901	26.581	Centre de vacances avec hébergement Aout Ados
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	8.080	Accueil Collectif Mineurs - Août (Volet Jeunesse)
6574	64	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	5.718	Garderie Case Bancouliers (Volet Garderie)
6574	64	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	12.688	Garderie scolaire Ecoles des Bringeliers (Volet Garderie)
6574	421	COMITE DE QUARTIER BENOITE BOULARD	Association loi 1901	5.107	Accueil Collectif Mineurs - Primaire (Volet Jeunesse)
6574	421	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (E.S.E.)	Association loi 1901	8.334	Camping jeunes CEJ
6574	421	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (E.S.E.)	Association loi 1901	5.000	Club des Club CEJ
6574	64	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (E.S.E.)	Association loi 1901	10.000	Garderie Ecoles Saint-Bernard /Affouches
6574	421	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (E.S.E.)	Association loi 1901	10.104	Mercredis Loisirs CEJ (Volet Jeunesse)
6574	421	FAIRE DIRE	Association loi 1901	6.359	ACM 6 à 17 ans
6574	64	FAIRE DIRE	Association loi 1901	4.965	Garderie
6574	421	FAIRE DIRE	Association loi 1901	3.078	Mercredi jeunesse
6574	64	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	21.366	Garderies Maternelles CEJ (Volet garderie)
6574	64	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	33.888	Garderies Primaires CEJ (Volet garderie)
6574	421	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	24.268	Mercredi Jeunesse Maternel CEJ (volet Jeunesse)
6574	421	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	24.268	Mercredi Jeunesse Primaire CEJ (Volet Jeunesse)
6574	421	LA LANTERNE MAGIQUE	Association loi 1901	5.000	Cinéma Marmailles (Volet Jeunesse)
6574	421	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU NORD	Association loi 1901	1.120	Bons Plans vacances Ateliers de juillet août (Volet Jeunesse)
6574	421	RACING CLUB SAINT-DENIS	Association loi 1901	13.000	Vacances Adolescents - Août (Volet jeunesse)
Total JEUNESSE 3/17 ANS				329.009	

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° 1112-39

LE MAIRE





ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 23/04/2011

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	64	ASSOCIATION EVEIL CULTUREL EN STRUCTURE PETITE ENFANCE A LA REUNION (LE KALOU)	Association loi 1901	4.500	Fonctionnement
6574	64	ASSOCIATION LA CAZE ZOUZOU	Association loi 1901	4.500	Fonctionnement
6574	64	ASSOCIATION LE COIN DES BOUT'CHOUX	Association loi 1901	4.500	Fonctionnement
6574	64	ASSOCIATION LES ALAMANDAS	Association loi 1901	4.500	Fonctionnement
6574	64	ASSOCIATION LES JACARANDAS - ILET AUX GRANDS	Association loi 1901	4.500	Fonctionnement
6574	64	ASSOCIATION LES JACARANDAS - ILET AUX PETITS	Association loi 1901	4.500	Fonctionnement
6574	64	ASSOCIATION LES POINSETTIAS	Association loi 1901	4.500	Fonctionnement
6574	64	ASSOCIATION LES ZINNIAS	Association loi 1901	4.500	Fonctionnement
6574	64	COLOMBINE	Association loi 1901	4.500	Fonctionnement
6574	64	LES JONQUILLES	Association loi 1901	4.500	Fonctionnement
6574	64	NOTRE DAME DES ENFANTS	Association loi 1901	4.500	Fonctionnement
Total PETITE ENFANCE				49.500	

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du 23/4/2011
 En annexe à la Délibération N° 11/2-39

LE MAIRE

REÇU A LA MAIRIE DE SAINT-DENIS
 LE 11 MAI 2011

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 2004-39 DU 19 JANVIER 2004
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DE
 COMMUNES, DES LEVANTEMENTS ET DES RE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 23/04/2011

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	520	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	Association loi 1901	12.500	Atelier de pratique artistique
6574	520	ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERETS DES LOCATAIRES DES SIDR DE SAINT-DENIS (ADILSS)	Association loi 1901	20.680	Atelier de remobilisation sociale par la couture
6574	520	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA	Association loi 1901	800	Fonds de Participation des Habitants (CUCS)
6574	520	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	5.500	FPH
6574	520	ASSOCIATION FE BOUGE NOUT QUARTIER	Association loi 1901	3.750	Soutien aux initiatives des habitants
6574	520	ASSOCIATION PROXIMA	Association loi 1901	5.000	FPH
6574	520	ASSOCIATION PROXIMA	Association loi 1901	20.000	Mobilisation en vue de l'emergence et de la concrétisation de projets d'action solidaire sur le secteur de Ste Clotilde
6574	520	ASSOCIATION REGIONALE ZENERATIONS RACINE KREOL	Association loi 1901	10.000	Agriculture bio
6574	520	ASSOCIATION REGIONALE ZENERATIONS RACINE KREOL	Association loi 1901	5.000	Journée sans alcool
6574	520	ASSOCIATION REUNIONNAISE D'EDUCATION POPULAIRE	Association loi 1901	26.728	Action de renforcement du lien social par la dynamique associative
6574	520	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION (ASCUR)	Association loi 1901	5.000	Sports pour tous
657362	520	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement public	10.500	Accompagnement à l'insertion et à l'autonomie des SDF (ligne modifiée en DM4)
6574	520	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	1.250	FPH
6574	520	CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES DE SAINT-DENIS	Association loi 1901	11.450	Prévention de la délinquance par des Actions Sportives et Culturelles (CUCS)
6574	520	CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVES (CEMEA)	Association loi 1901	10.000	Insertion des jeunes par l'emploi-projet de formation d'animateur BAFA
6574	520	CLUB ANIMATION PREVENTION (C.A.P.)	Association loi 1901	20.000	Accompagnement et suivi social par l'activités pour les jeunes Chaudron/Primat
6574	520	CLUB ANIMATION PREVENTION (C.A.P.)	Association loi 1901	20.000	Accompagnement et suivi social par l'activités pour les jeunes source/bellepierre
6574	520	COMITE D'ASSOCIATIONS DU BAS DE LA RIVIERE (CABR)	Association loi 1901	2.000	FPH Bas de la Rivière (CUCS)
6574	520	DYNAMIQUES SERVICES	Association loi 1901	10.000	Aide à la création d'entreprise et à l'émergence de projets
6574	520	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (E.S.E.)	Association loi 1901	8.000	Accompagnement socio-professionnel des jeunes 16-25 ans
6574	520	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (E.S.E.)	Association loi 1901	14.000	Actions de cohésion sociale (Saint-Bernard/Affouches/Grande Chaloupe)
6574	520	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (E.S.E.)	Association loi 1901	3.000	FPH
6574	520	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association loi 1901	3.000	Fonds de participation des Habitants (CUCS)
6574	520	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	3.750	Fonds de Participations des Habitants
6574	520	REUNION ACTIVE	Association loi 1901	17.500	Fonds de garantie quartiers prioritaires (CUCS)
Total POLIT. DE LA VILLE				249.408	

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 23/04/2011

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	20	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION	Association loi 1901	2.800	Journées d'animation plan santé dans les écoles
6574	255	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL	Association loi 1901	-6.000	Accueil des jeunes en classe de découverte
6574	20	ASSOCIATION REUNION ECHECS (EX LIGUE REUNIONNAISE DES ECHECS)	Association loi 1901	-8.000	Ateliers Echecs Pause Méridienne
6574	20	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS (ARCV)	Association loi 1901	-52.200	Mercredi Jeunesse Tamarins E.Nonge
6574	20	ASSOCIATION SOURS PERKISYON	Association loi 1901	-16.639	Accueil Collectif Mineurs Août
6574	20	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	-8.080	Accueil Collectif Mineurs - Août
6574	20	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	-5.718	Garderie Case Bancouliers
6574	20	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	-12.688	Garderie scolaire Ecoles des Bringeliers
6574	20	COMITE DE QUARTIER BENOITE BOULARD	Association loi 1901	-5.107	Accueil Collectif Mineurs - Primaire
6574	20	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (E.S.E.)	Association loi 1901	-5.867	Mercredis Loisirs CEJ
6574	20	FAIRE DIRE	Association loi 1901	-6.359	ACM 6 à 17 ans
6574	20	FAIRE DIRE	Association loi 1901	-4.965	Garderie
6574	20	FAIRE DIRE	Association loi 1901	-3.078	Mercredi jeunesse
6574	20	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	-21.366	Garderies Maternelles CEJ
6574	20	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	-33.888	Garderies Primaires CEJ
6574	20	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	-12.134	Mercredi Jeunesse Maternel CEJ
6574	20	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	-12.134	Mercredi Jeunesse Primaire CEJ
6574	20	LA LANTERNE MAGIQUE	Association loi 1901	-5.000	Cinéma Marmailles
6574	20	LIRE ET FAIRE LIRE 974	Association loi 1901	2.000	Lecture pour tous école élém. E. Nonge et mat Providence
6574	20	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU NORD	Association loi 1901	-560	Bons Plans vacances Ateliers de juillet août
6574	20	RACING CLUB SAINT-DENIS	Association loi 1901	-13.000	Vacances Adolescents - Août
65738	20	UNIVERSITE DE LA REUNION (AGENT CPTABLE)	Etablissement public	10.000	Congrès international sur le pôle éducatif des DOM
Total SCOLAIRE				-217.983	

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° M/2-39

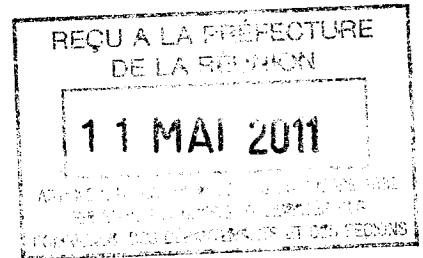
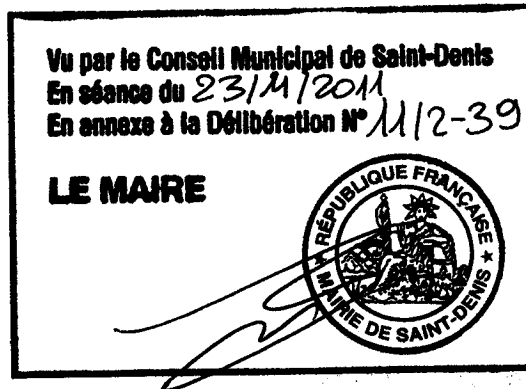
LE MAIRE



ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 23/04/2011

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	524	ASSOCIATION DES VEUVES DE GUERRE ET PUPILLES DE LA NATION DE LA REUNION	Association loi 1901	1.000	Entraide - Mémoire - Solidarité et citoyenneté
		Total SOCIAL (DIVERS)		1.000	



ANNEXE 1

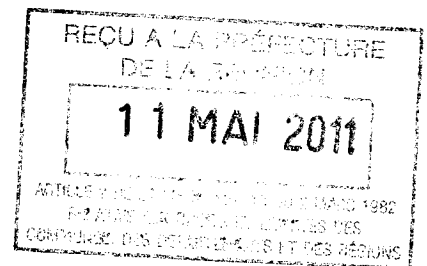
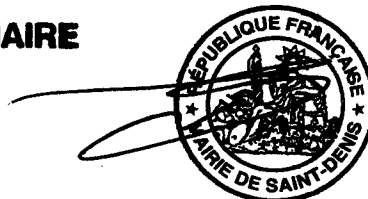
Attribution de subventions au CM du 23/04/2011

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	A.S. VETERANS ENTENTE SAINT DENIS (A.S.V.E.S.D.)	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION FOOTBALL FEMININE DIONYSIENNE	Association loi 1901	1.000	Fonctionnement (féminin D1)
6574	40	ASSOCIATION HANDISPORT CLUB SAINT-DENIS	Association loi 1901	210	Participation d' un jeune au Championnat de France de Boccia
6574	40	ASSOCIATION PAPANGUE VOLLEY (APV)	Association loi 1901	800	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE POLYVALENT DE BELLEPIERRE	Association loi 1901	1.200	Déplacement pour les championnats de France UNSS de Volley Ball
6574	40	LIGUE NOUVELLE DU BADMINTON REUNIONNAIS (LNBR)	Association loi 1901	800	Encadrement BE Ecole Municipale et Elle est sports
6574	40	MOTO CLUB TRACER	Association loi 1901	1.156	Fonctionnement
6574	40	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Association loi 1901	8.000	Fonctionnement
6574	40	SAINT DENIS RUN ROLLER	Association loi 1901	1.080	Déplacement de six joueurs en métropole au championnat de France de Roller in line hockey
6574	40	VOLLEY BALL CLUB SAINT-DENIS	Association loi 1901	11.990	Fonctionnement
Total SPORTS				26.736	

TOTAL ATTRIBUE DM1 du 23/04/2011	984.036
TOTAL ATTRIBUE séance du 26/02/2011	3.154.076
TOTAL ATTRIBUE BP du 18/12/2010	21.009.283
TOTAL RESTE A REPARTIR	1.276.605
ATTRIBUTION DM1	100.000
TOTAL SUBVENTION 2011	26.524.000

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° M12-39

LE MAIRE



ANNEXE 2



LISTE DES AVENANTS

Attribution de subventions au CM du 23/04/2011

Associations	Statut	Montant déjà conventionné	Montant de l'avenant CM du samedi 23 avril 2011	Montant Total
		BP du 18/12/2010		
		DM1 du 26/02/2011		
		DM2 du 23/04/2011		
ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	Association loi 1901	199.500	12.500	212.000
ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA	Association loi 1901	33.100	800	33.900
ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	88.827	5.500	94.327
ASSOCIATION GUANDI REUNION	Association loi 1901	30.000	30.000	60.000
ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	679.016	29.000	708.016
ASSOCIATION PROXIMA	Association loi 1901	90.661	25.000	115.661
BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	43.510	8.246	51.756
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement public	7.525.000	10.500	7.535.500
CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	Association loi 1901	518.828	26.581	545.409
CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	66.350	1.250	67.600
CENTRE DE RESSOURCES - MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE	Association loi 1901	100.000	38.298	138.298
CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVES (CEMEA)	Association loi 1901	30.000	10.000	40.000
CLUB ANIMATION PREVENTION (C.A.P.)	Association loi 1901	1.806.303	84.636	1.890.939
ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (E.S.E.)	Association loi 1901	186.287	52.571	238.858
FIL D'ARIANE	Association loi 1901	50.000	-50.000	0
FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association loi 1901	84.283	3.000	87.283
JEUNESSE 2000	Association loi 1901	371.700	128.018	499.718
LA LANTERNE MAGIQUE	Association loi 1901	95.000	6.000	101.000
LA REUNION DES LIVRES	Association loi 1901	30.000	20.000	50.000
MISSION LOCALE NORD	Association loi 1901	311.000	69.702	380.702
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Association loi 1901	148.500	28.000	176.500

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° M12-39

LE MAIRE



REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION

11 MAI 2011

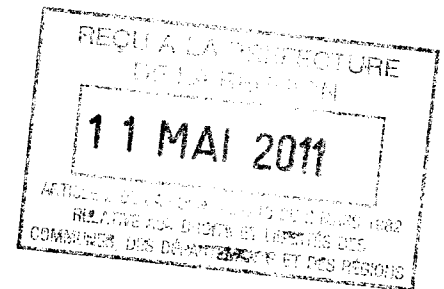
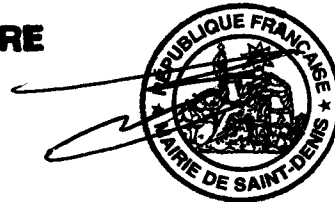
ARTICLE L.1111 DU DECRET N°1033 MARS 1993
REPUBLICAIN LOCAL, DÉPARTEMENTAL
COMMUNAL, INTER-COMMUNAL ET REGIONAL

LISTE DES CONVENTIONS**Attribution de subventions au CM du 23/04/2011**

Libellé	Statut	Montant de la Convention CM 23/04/2011
ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERETS DES LOCATAIRES DES SIDR DE SAINT-DENIS (ADILSS)	Association loi 1901	23.680
ASSOCIATION LES BELIERS	Association loi 1901	30.000
ASSOCIATION LES VOIX OCEAN INDIEN (VOI)	Association loi 1901	65.000
ASSOCIATION REUNION ECHECS (EX LIGUE REUNIONNAISE DES ECHECS)	Association loi 1901	26.000
ASSOCIATION REUNIONNAISE D'EDUCATION POPULAIRE	Association loi 1901	26.728
ASSOCIATION REUSSIR LE DEVELOPPEMENT DE LA REUNION	Association loi 1901	27.500
CERCLES D'ACTIONS ET D'ECHANGES PEDAGOGIQUES (C.A.E.P.)	Association loi 1901	50.000

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 23/4/2011
En annexe à la Délibération N° 112-39

LE MAIRE



AVENANT n° A LA CONVENTION 2011 n°

Les zones écrites en rouge sont à compléter par le correspondant administratif ou à effacer le cas échéant.

Entre

La COMMUNE DE SAINT-DENIS,
Hôtel de Ville
97717 Saint-Denis Messag Cedex 9
représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE**,

d'une part

Et

(nom en conformité à la déclaration au JO)
(adresse du siège social)

Représentée par son Président en exercice, **Monsieur (ou Madame) Nom et Prénom**

d'autre part

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;

Vu l'article 1er du Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(Budget Primitif)

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(Décision Modificative éventuelle)

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(Budget supplémentaire éventuel)

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(Convention)

Vu le rapport du Conseil Municipal du

(Avenant)

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT.

Le présent Avenant modifie l'article 3 de la Convention n° signée le

Article 3 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Compte tenu de l'intérêt des actions proposées à l'article 2 de la présente Convention, la Commune de Saint-Denis accorde son soutien à l'association/ l'établissement public, pour la mise en œuvre du programme proposé, selon les modalités ci-après :

Subvention municipale de fonctionnement

La Commune de Saint-Denis accorde une subvention à (nom en conformité à la déclaration au JO) à concurrence d'une somme qui a été délibérée en Conseil Municipal. Pour le budget 2011, la somme validée par le Conseil Municipal en (étape budgétaire) est fixée à **somme en chiffres (somme en lettres)**, ce qui porte le montant total de la subvention attribuée à **somme en chiffres (somme en lettres)**.

Cette subvention est fixée par le Conseil Municipal après examen du budget prévisionnel et du programme d'activités de l'année à venir, des bilans d'activité et financier provisoires de l'année écoulée le cas échéant, établis et transmis par l'association/ l'établissement public.

Moyens mis à disposition

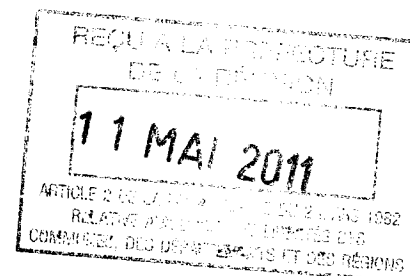
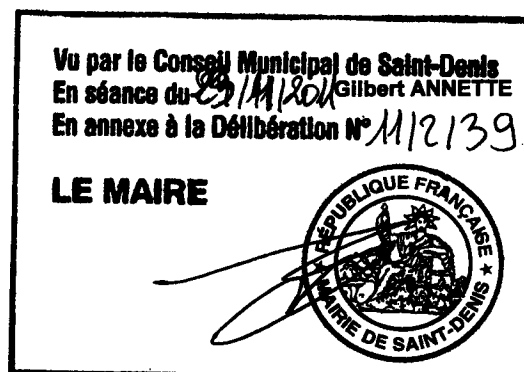
PERSONNEL (A compléter)
MEUBLES LOCAUX (A compléter)

Fait à Saint-Denis, le

Le Président de l'association/ l'établissement public,

Le Maire

(préciser son identité)



CONVENTION 2011 n°

Les zones écrites en rouge sont à compléter par le correspondant administratif ou à effacer le cas échéant.

Entre

La COMMUNE DE SAINT-DENIS,
Hôtel de Ville
97717 Saint-Denis Messag Cedex 9
représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE,**

d'une part

Et

(nom association en conformité à la déclaration au JO)

(adresse du siège social)

Représentée par son Président en exercice, **Monsieur (ou Madame) Nom et Prénom**

d'autre part

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;
Vu l'article 1er du Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
Vu le rapport du Conseil Municipal du *(Budget Primitif)*
Vu le rapport du Conseil Municipal du *(Décision Modificative éventuelle)*
Vu le rapport du Conseil Municipal du *(Budget supplémentaire éventuel)*
Vu le rapport du Conseil Municipal du *(Convention)*
Vu le rapport du Conseil Municipal du *(Avenant)*

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT.**Article 1 - OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les conditions de participation de la Commune de Saint-Denis à la mise en œuvre de l'action suivante :

Article 2 - ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'Association propose de mener un programme d'activité en *(à compléter par le correspondant administratif)* selon un programme d'action joint en annexe en conformité avec ses statuts.

Article 3 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Compte tenu de l'intérêt des actions proposées à l'article 2 de la présente Convention, la Commune de Saint-Denis accorde son soutien à l'Association, pour la mise en œuvre du programme proposé, selon les modalités ci-après :

Subvention municipale de fonctionnement

La Commune de Saint-Denis accorde une subvention à *(nom en conformité à la déclaration au JO)* à concurrence d'une somme qui a été délibérée en Conseil Municipal. Pour le budget 2011, cette somme est fixée à **somme en chiffres (somme en lettres) caractères gras**

Pour les associations percevant plus de 500 000 € de subvention, ce montant annuel pourra être ajusté en fonction du (des) contrat(s) d'objectifs pouvant être établi(s).

Cette subvention est fixée par le Conseil Municipal après examen du budget prévisionnel et du programme d'activités de l'année à venir, des bilans d'activité et financier provisoires de l'année écoulée le cas échéant, établis et transmis par l'Association.

Moyens mis à disposition

PERSONNEL (A compléter)
MEUBLES LOCAUX (A compléter)

Article 4 - MODALITE DE RENDU

L'Association s'engage à justifier à tout moment, sur la demande de la Commune, de l'utilisation des subventions reçues, par copie de ses documents de synthèse. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet. La commune se réservant la possibilité de suspendre sa contribution en cas de non-respect de la programmation par l'Association.

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par le présent contrat entraînera le remboursement et l'annulation de la subvention accordée.

Dans le cas où l'Association recevrait une subvention affectée :

L'Association devra, dans les six mois suivants la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, transmettre à la Commune de Saint-Denis un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce compte-rendu devra répondre aux modalités suivantes fixées par l'arrêté du Premier ministre.

Objet de la subvention	Nature des dépenses (selon la nomenclature comptable)	Subvention allouée par la commune	Montant consommé	Montant restant disponible à reverser à la commune	Détail des actions réalisées

Pour les Associations qui sont susceptibles de recevoir, de l'ensemble des autorités publiques, une subvention supérieure ou égale à 153 000 € :

L'Association s'engage à déposer à la Préfecture de la Réunion : son budget, ses comptes, la présente Convention et, le cas échéant, les comptes rendus financiers des subventions reçues. Elle s'engage également à désigner un commissaire aux comptes, inscrit près la Cour d'Appel.

Pour les Associations qui reçoivent une subvention de la collectivité supérieure à 75 000 € ou correspondant à plus de 50 % de leur budget :

L'Association s'engage à transmettre au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant l'attribution de la subvention (ou dans les six mois suivant la clôture de l'exercice), les comptes de bilan et de résultat arrêtés au 31 décembre de l'année précédente, certifiés par le Président ou, le cas échéant par le commissaire aux comptes et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire, le rapport d'activités définitif et le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire.

A partir de 23.000,00 € de subvention annuelle de la Commune de Saint-Denis sur deux années consécutives, l'Association s'engage à désigner un expert comptable pour vérifier ses comptes. Elle transmettra à la Commune un compte rendu des travaux de l'expert comptable.

(Pour les Associations qui bénéficient de plus de 153 000 € de subvention, un ensemble d'indicateurs d'activité et financiers sont à remettre trimestriellement à la Commune ; à préciser)

Article 5 - MODALITES DE PAIEMENT

La subvention sera versée conformément au **plan de trésorerie** annexé à la présente Convention sachant que l'intégralité de son montant sera versée uniquement après transmission des **comptes de l'année précédente certifiés et approuvés**.

Pour les Associations percevant plus de 500 000 € de subvention, le premier versement, prévu au plan de trésorerie, ne pourra excéder 50 % du montant total attribué.

Les versements seront effectués au compte bancaire de l'Association correspondant au RIB transmis avec la demande de subvention.

Article 6 - DUREE DE LA CONVENTION - MODIFICATION - RESILIATION

Toute modification du contenu de la présente Convention pendant sa durée de vie, fera l'objet d'un Avenant à celle-ci approuvé par le Conseil Municipal.

La présente Convention est consentie et acceptée pour la durée de l'année civile et budgétaire. *(A vérifier quand convention pluriannuelle)*

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'Association était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès de ses services, la Commune de Saint-Denis se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

Article 7 - MODALITES DE CONTROLE

Conformément au Décret-Loi du 30 octobre 1935 et au Décret-Loi du 2 mai 1938 toute collectivité locale se réserve le droit d'exercer des opérations de contrôle sur l'utilisation des fonds publics qu'elle a versé aux associations.

L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Règlement n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Elle s'engage à désigner un commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel lorsqu'elle enregistre plus de 153 000 € de recettes publiques.

L'Association fera son affaire des divers impôts et taxes dont elle est redevable par le fait de ses activités, sans que la Commune puisse avoir à se substituer à elle en cas de défaillance de sa part. Elle s'engage en outre à être en règle avec les caisses percevant les cotisations sociales et les services fiscaux concernés par son activité.

L'Association s'engage à constituer un dossier composé des documents suivants qui sera mis à la disposition de la Commune de Saint-Denis :

pour l'aspect juridique

les statuts,
la liste des administrateurs,
le récépissé de dépôt de la déclaration,
la copie de la publication au JO,
le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale ;

pour le contrôle financier

le budget prévisionnel,
le bilan des trois derniers exercices,
le compte de résultat des trois derniers exercices,
le bilan d'activité de chaque action financée

Article 8 - ASSURANCE

L'Association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile tant au niveau de ses activités qu'au niveau des risques locatifs pour les immeubles éventuellement mis à sa disposition.

Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Commune de Saint-Denis puisse être mise en cause. Elle devra justifier, à chaque demande, de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

Article 9 - COMMUNICATION

L'Association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Commune par, au minimum, l'apposition des armoiries de Saint-Denis.

En cas de non-respect de l'alinéa 1 du présent article, la Commune de Saint-Denis se réserve le droit de retenir une part sur la subvention allouée à l'Association.

Article 10 - LITIGES

Les éventuels litiges nés de l'exécution des termes conventionnés feront l'objet d'une recherche de règlement amiable. Au cas où cette procédure s'avérerait infructueuse, les litiges liés au non-respect de la présente convention par l'une ou l'autre des parties seront portés devant le Tribunal Administratif compétent au regard de la Commune de Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis, le

Le Président de l'Association,

Le Maire

(préciser son identité)

